



112

Le journal de Boissettes

Journal d'informations Municipales

Juillet 2020

3, place de Verdun - 77350 Boissettes - Tél. : 01 64 37 83 05 - Fax : 01 64 37 08 97 - Site : www.boissettes.fr - E-Mail : mairie@boissettes.fr

ÉDITORIAL



Chères Boissettaises, chers Boissettais.

Avant toute chose, j'espère que ce Journal de Boissettes vous trouvera vous, vos familles et vos proches en bonne santé et que vous passez cette épreuve de crise sanitaire le « moins mal » possible.

Je tiens, en mon nom et celui de toute l'équipe municipale, à vous remercier pour votre confiance lors des élections municipales du 15 mars dernier.

Officiellement, dans ce contexte dramatique de COVID 19, notre nouveau Conseil Municipal n'a pu être mis en place qu'à partir du 23 mai.

Dans les faits et compte tenu de l'absence du Maire sortant depuis début Mars, tout au long du confinement, les 2 équipes municipales (l'ancienne et la nouvelle) ont travaillé de concert et en toute solidarité. Tout a été mis en œuvre pour venir en aide et assister les plus fragiles d'entre vous.

Distribution de masques et d'attestations de déplacement, courses alimentaires ou à la pharmacie, appels vers les personnes isolées et/ou fragiles, permanences téléphoniques, messages et « bons plans » diffusés sur le site internet Boissettes.fr, les élus se sont mobilisés et relayés pour rester à vos côtés et vous soutenir.

Des élans de solidarité spontanés et remarquables entre voisins ont également permis de faire face à cette crise.

Bravo à toutes et à tous!

Durant cette période, nous avons également accueilli notre nouvelle secrétaire

générale de mairie, Mme Adeline PHILIPPE à qui, je renouvelle en notre nom à tous, nos souhaits de bienvenue.

Cette nouvelle équipe (élu et secrétaire générale) se met en place et apprend son nouveau « métier » au service des Boissettaises et Boissettais.

Malgré cet « apprentissage », vous verrez au fil des pages qui suivent que nous n'avons pas attendu pour mettre en place des actions et des travaux dès juin (travaux de liaisons douces entre Boissise-la-Bertrand et Boissettes, préparation de la rentrée scolaire dans le respect des consignes sanitaires avec les élus de Boissise etc.).

Par ce redémarrage rapide des travaux et chantiers, nous soutenons, à notre échelle, la reprise rapide de l'activité économique et donc l'emploi via les entreprises locales.

La période « post-crise » qui s'annonce, va placer notre Conseil Municipal, Boissettes, vous et le monde entier face à des défis inédits, souvent difficiles et auxquels aucun d'entre nous n'a été préparé.

Soyez certains que notre équipe municipale sera à vos côtés pour relever ces défis.

Nous placerons ce mandat sous le signe de la solidarité, du développement durable et maîtrisé favorisant « le bien vivre ensemble » à Boissettes.

Je vous souhaite un bel été!

Le virus est toujours parmi nous!

Respectez les gestes barrière et prenez soin de vous et vos proches.

Thierry SEGURA, Maire

AU SOMMAIRE :

Élections municipales
Gestion de la crise sanitaire liée à la COVID 19
Informations municipales
Budget primitif 2020
Démarches administratives
Partenaires territoriaux
Bien vivre ensemble à Boissettes
Vie associative
Hommage
Bloc-notes



COMPOSITION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

1^{er} rang de gauche à droite :

Marie CORNET-VERNET, Oriane PODEVIN, Jean-Paul ANGLADE, Daniel MATHE, Adeline PHILIPPE (secrétaire générale de mairie).

Sur le perron de gauche à droite :

Grégory THIBAUD, Pascale BACQUET, Florence DECHELLE, Thierry SEGURA, Philippe BARAULT, Fabienne COLIN-FAURE, Pierre de MONTALEMBERT.

AGENDA

Air Légend -Paris Villaroche- Aérodrome de Melun Villaroche : les 12 et 13 septembre

Fête champêtre de Boissettes : le 20 septembre

Inscriptions et assemblée générale de l'ABSL : le 10 octobre

MESSAGE DU COMITÉ DE RÉDACTION

Chers lecteurs, chères lectrices,

Tout d'abord, nous tenons à remercier ceux qui nous ont succédé et ont œuvré pendant six ans pour vous informer au mieux.

Tout en assurant une certaine continuité, nous souhaitons apporter quelques nouveautés à ce journal. D'ores et déjà, nous vous informons que les mois de

parution seront, dès 2021, juin, octobre et février. Cela permettra d'être au plus près des événements marquants du village.

Nous comptons sur vos remarques et propositions pour faire vivre ce journal. Vous pouvez nous contacter par mail : pascale.bacquet@boissettes.fr - marie.cornet-vernet@boissettes.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES



Le premier tour des élections municipales a eu lieu le 15 mars. Le bureau de vote avait été réaménagé pour respecter les règles sanitaires imposées par la COVID 19. Les 11 candidats regroupés sur la liste « Pour Boissettes » ont obtenu

le nombre de voix requis pour être élus au premier tour.

Lors de la période de confinement, l'équipe en place est restée en charge des affaires municipales. Bernard Fabre, a démissionné le 30 avril. Jean-Paul Anglade, 1^{er} adjoint, étant indisponible, Xavier Daras, 2^e adjoint, a assuré l'intérim jusqu'au 23 mai.

À cette date, le conseil municipal a élu :

Le maire de Boissettes : Thierry SEGURA

Le 1^{er} adjoint : Jean-Paul ANGLADE

Le 2^e adjoint : Philippe BARRAULT

Le 3^e adjoint : Grégory THIBAUD

Le conseiller délégué aux finances : Daniel MATHE.

Une organisation en binôme a été décidée pour les différents services gérant les affaires de la mairie.

Travaux : Jean-Paul ANGLADE et Daniel MATHE

Environnement et sécurité : Philippe BARRAULT et Oriane PODEVIN

Urbanisme : Grégory THIBAUD et Pierre de MONTALEMBERT

Finances : Daniel MATHE et Marie CORNET-VERNET

Vie sociale, vie associative : Florence DECHELLE et Pascale BACQUET

RH : Fabienne COLIN-FAURE et Florence DECHELLE

Vie scolaire : Marie CORNET-VERNET et Fabienne COLIN-FAURE

Communication : Pascale BACQUET et Marie CORNET-VERNET

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID 19

En raison de la COVID 19, le village s'est retrouvé, comme beaucoup d'autres en France, face à une situation inédite. Les anciens et nouveaux élus ont travaillé ensemble à la gestion municipale de cette crise sanitaire.

La solidarité a joué avec la livraison de courses, pain ou médicaments au domicile des plus fragiles. Grâce au bénévolat de Boissettais, une centaine de masques a été distribuée à des habitants de Boissettes, Boissise-la-Bertrand et certains commerçants du Mée-sur-Seine.

Des Boissettais, restés anonymes, ont fait preuve de solidarité en aidant leurs voisins.

La CAMVS et le département ont fourni trois masques par habitant. Sur demande, une livraison à domicile a été proposée pour les personnes fragiles. Pour les Boissettais qui ne s'étaient pas fait connaître, ils ont, toujours, la possibilité de venir chercher un masque en mairie sur R.D.V.

Cette opération a permis d'équiper 83 % de la population.

On peut saluer aussi les actions solidaires de la société JBTP, installée dans la ZA des Uzelles, qui a offert 2000 masques et des jeunes agriculteurs de Seine-et-Marne qui ont déposé, en mairie, un bidon de 5 litres de gel hydro-alcoolique fait à base de betteraves. Ces produits sont réservés aux agents municipaux. Pour les masques, les habitants fragiles peuvent s'en procurer en mairie.

L'école à l'heure de la COVID

L'année scolaire 2019-2020 aura été bien particulière! Les enfants et les enseignants s'en souviendront sans aucun doute longtemps.

Le 16 mars, les écoles ferment leurs portes suite aux décisions gouvernementales. Les enseignants inventent, en un week-end, l'école à la maison et accompagnent au mieux élèves et parents pendant toute la durée du confinement. De leur côté, les parents rivalisent d'ingéniosités pour allier école à la maison et télétravail.

La reprise de l'école est annoncée pour le 14 mai ; les équipes pédagogiques et municipales multiplient alors les réunions, afin de répondre aux mesures sanitaires indispensables à la sécurité des enfants.

- Les locaux (classes, couloirs, toilettes, cantine, cour de récréation) sont entièrement réaménagés par tous les acteurs : enseignants, service technique, animateurs et élus.
- Des repas froids et individuels sont commandés pour les demi-pensionnaires.
- Des plannings d'accueil sont élaborés par l'équipe enseignante.
- L'équipe municipale et la ligue de l'enseignement se coordonnent pour compléter ce planning, permettant ainsi aux élèves de venir à l'école tous les jours.
- Pour la désinfection des locaux, l'entreprise Tounett intervient tous les soirs et un agent municipal vient en renfort, en journée, pour la désinfection des surfaces de contact et le réapprovisionnement en savon, essuie-mains jetables et gel hydro-alcoolique.
- L'ensemble du personnel, accueillant les élèves, est formé aux gestes barrière. Ainsi, le 14 mai, 15 enfants ont repris le chemin de l'école. Ce nombre a

augmenté progressivement pour accueillir 65 élèves à partir du 22 juin.

Tous les animateurs recrutés sont diplômés et, avec l'aide de la municipalité, organisent des ateliers dans le cadre du protocole 2S2C « Sport, Santé, Civisme et Culture ». À partir du 2 juin, les élèves ont participé à des activités sportives et artistiques mais aussi portant sur la santé, le tri sélectif, l'environnement, la solidarité et le civisme.

Pour la rentrée 2020, enseignants et mairie sont dans l'attente du point sanitaire prévu par le gouvernement le 22 août 2020.

Le 1^{er} septembre 2020, 93 élèves dont 19 enfants de Boissettes reprendront le chemin de l'école à Boissise-la-Bertrand.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Interview de la secrétaire générale de mairie, Adeline PHILIPPE:



Bonjour Adeline,

Pouvez-vous vous présenter aux Boissettaises et Boissetais?

J'habite Le Mée-sur-Seine, avec ma famille, depuis 2000. J'aime pratiquer la musique, lire et faire du sport. D'ailleurs, quel plaisir de venir travailler en vélo tous les matins le long des bords de Seine. La lumière,

à ces heures-là, y est particulièrement belle!!!

Mon souhait est de connaître l'histoire de Boissettes, de savoir comment ce beau village a vécu et s'est transformé. J'attends maintenant de faire plus ample connaissance avec les habitants. Pour cela, je participerai aux événements, fêtes, ou commémorations organisés dans le village.

Quel est votre parcours professionnel?

J'ai suivi une formation de comptable. J'ai travaillé dans de petites, moyennes et grandes structures et dans des branches d'activités diverses. Mon dernier poste était dans une ONG à Paris. J'ai donc une bonne expérience des finances.

Qu'est ce qui vous a motivé à postuler à la fonction de secrétaire générale de mairie?

Je recherchais un poste stable dans lequel je pouvais évoluer avec une polyvalence de tâches et avoir une proximité avec les personnes. Suite à un entretien de recrutement, j'ai été retenue et j'ai eu la grande chance de pouvoir venir travailler à la mairie de Boissettes. Le cadre est idéal pour travailler avec de la verdure, et de jolies maisons.

Quelles sont vos activités au sein de la mairie?

Le poste de secrétaire générale de mairie est tout nouveau pour moi. J'apprends les règles d'urbanisme, de l'état civil, et les relations entre les organismes publics. Ce qui me plaît aussi beaucoup, c'est d'être à l'écoute des habitants et d'être intégrée dans la commune. Il faut dire que j'aime aider les personnes en difficultés, dans la mesure de mes compétences.

Merci Adeline, nous vous remercions d'avoir répondu à nos questions et vous souhaitons la bienvenue à Boissettes. Par ailleurs, nous souhaitons à Dylan Deshayes beaucoup de réussite dans sa vie professionnelle car il n'a pas souhaité renouveler son contrat de travail.

L'accueil en mairie:

Depuis le 25 mai et jusqu'à nouvel ordre, l'accueil du public en mairie se fait uniquement sur rendez-vous en appelant le 01 64 37 83 05. Merci de réserver vos visites pour les sujets urgents ou ne pouvant pas être traités par téléphone.

Les travaux:

- En vous promenant dans Boissettes, vous avez été nombreux à voir l'aménagement de la liaison douce reliant Boissettes à Boisisse-la-Bertrand et

du plateau surélevé (rue du Mont aux lièvres/rue des Sables). Ils ont été financés en totalité par le Conseil départemental de Seine-et-Marne pour une somme de 335 000 €; la CAMVS en étant le maître d'œuvre.



- Acquisition d'un terrain

Afin de faciliter l'entrée d'un véhicule de secours (SAMU-Pompiers) ou de livraison dans la cour derrière la mairie, la commune a acheté un terrain, dans le lotissement des Cygnes. Le coût de cette opération est de 130 052 €. Une demande de 40 % de subvention est prévue grâce au contrat départemental opérationnel pour les communes de moins de 2000 habitants (FER).

- Le cimetière du village bénéficie d'un emplacement exceptionnel au cœur de la forêt et les travaux réalisés, cette année, n'ont fait que l'embellir encore.



BUDGET PRIMITIF 2020

Le 13 juillet 2020, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2020. Celui-ci s'inscrit dans la continuité de 2019, en limitant les dépenses de fonctionnement afin de financer les investissements et travaux de notre village. Il inclut le résultat de l'exercice 2019, soit un excédent de fonctionnement de 135 952,09 €.

Section de fonctionnement:

Elle représente l'ensemble des recettes et dépenses pour la gestion courante de la mairie (factures d'électricité, entretien des espaces verts, salaires des agents municipaux, réparations...).

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent au niveau de 454 050,68 €. Concernant les dépenses, trois postes représentent l'essentiel du Budget:

- Les charges générales: 40 %
- Les charges de personnel: 25 %
- Subventions aux associations et Indemnités: 10 %

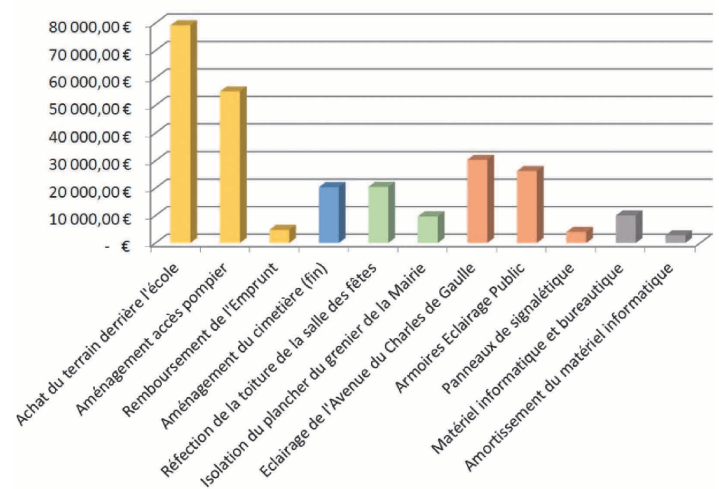
Les impôts et les taxes représentent la majorité de nos recettes auxquels s'ajoutent les dotations.

Section d'investissement:

Elle recouvre l'ensemble des dépenses pour l'amélioration du village (aménagement de la voirie, travaux du cimetière, éclairage public, réfection des locaux...). Ces dépenses sont financées par les subventions de l'état à hauteur de 25 % et par les dotations d'état à hauteur de 36 %. Le reste à charge (39 %) est financé par les économies faites sur les dépenses de fonctionnement.

Pour l'investissement, les recettes et dépenses sont équilibrées à la hauteur de 438 061,42 €.

Les dépenses d'investissements prévues pour 2020:



Les taxes locales:

Comme depuis plusieurs années déjà, il n'a pas été décidé, au niveau communal, d'augmenter les taux des taxes d'habitation et des taxes foncières.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

L'allocation de rentrée des classes est d'un montant de 50 € pour un élève de primaire, de 70 € pour un collégien et 90 € pour un lycéen.

Pour la percevoir, il vous suffit de fournir, avant le 1^{er} décembre, un certificat de scolarité et un RIB au secrétariat de la mairie.

PARTENAIRES TERRITORIAUX

Les délégués sont :

SMITOM-LOMBRIC : gestion des déchets

Titulaire: Thierry SEGURA - Suppléante: Marie CORNET-VERNET

SM4VB : gestion des berges de Seine et de ses affluents

Titulaire: Thierry SEGURA - Suppléant: Pierre de MONTALEMBERT

Office du tourisme CAMVS :

Titulaire: Thierry SEGURA

SDESM : gestion des Energies de Seine-et-Marne

Titulaires: Jean-Paul ANGLADE et Philippe BARRAULT

Suppléant: Daniel MATHE

DIGF La Chesnaie : gestion du foyer résidence pour personnes âgées.

Titulaire: Florence DECHELLE - Suppléante: Pascale BACQUET

SMITOM-LOMBRIC :



Le service de collecte des encombrants a repris sur rendez-vous.

Trop de masques et gants ont été jetés sur la voie publique.



Les déchetteries ont rouvert le lundi 8 juin.

VIE ASSOCIATIVE

Association Boissettes Sports et Loisirs :

Les inscriptions annuelles et l'assemblée générale de l'ABSL, prévues le 16 mai, ont été reportées à une date ultérieure, à cause de la crise sanitaire.

Si les mesures gouvernementales le permettent, l'ABSL vous proposera la traditionnelle fête champêtre le 20 septembre.

Cette journée permet de se rencontrer, d'échanger entre habitants et de conserver du lien social dans le village.

Vous pouvez également retenir, dès à présent, la date du samedi 10 octobre, date à laquelle se déroulera l'assemblée générale.

Il est fait appel à candidatures pour rejoindre l'association et renouveler les membres du bureau. Vous pourrez ainsi participer à la vie associative du village en apportant des idées innovantes.

En effet, certains membres, actifs depuis de nombreuses années, souhaitent démissionner et le bureau a donc besoin d'être en partie renouvelé.



BIEN VIVRE ENSEMBLE À BOISSETTES

Voici quelques rappels pour vivre, dans le respect des uns et des autres.

Feux : ils sont interdits toute l'année.

Déchets : les poubelles ou containers doivent être déposés sur le trottoir la veille au soir et rentrés le matin, le plus tôt possible après le ramassage.

Jours de ramassage :

Bacs jaunes (tri sélectif) : mardi en matinée

Bacs noirs (ordures ménagères) : mercredi et samedi en matinée

Bacs marrons (déchets végétaux) : vendredi matin du 15 mars au 30 novembre.

Service de collecte des encombrants :

Le dépôt d'encombrants est interdit sur la voie publique.

Pour faire retirer vos encombrants, prenez contact avec Allo Encombrants au numéro 0800 501 088.

La collecte se fait sur propriété privée. Vous devez donc être présent ou vous faire représenter, par une personne majeure, lors du rendez-vous.

Bruit : les horaires suivants sont à respecter pour l'utilisation d'engins de bricolage et de jardinage à moteur thermique ou électrique.

- les jours ouvrés de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h 00.

- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.

- le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Les aboiements prolongés au-delà de 22 h 00 relèvent du tapage nocturne.

Si vous organisez une réception dans votre jardin au-delà de 22 h 00, prévenez vos voisins par correction.

Animaux : il est interdit de laisser errer les animaux sur la voie publique.

Pour les chiens de 1^{ère} ou 2^e catégorie, un « permis de détenir » est obligatoire. Il vous sera délivré par la mairie, sur présentation d'une évaluation du comportement de l'animal et d'une attestation d'aptitude du maître.

Élagage et abattage des arbres : les propriétaires ou locataires doivent élaguer, régulièrement, leurs végétaux afin que ceux-ci n'empiètent ni chez les voisins, ni sur le domaine public.

Pour abattre un arbre sur votre terrain, vous devez au préalable en informer la mairie par lettre recommandée, surtout si vous possédez des arbres remarquables ou centenaires.

Entretien aux abords de votre habitation : les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer régulièrement, les abords directs de leur habitation, qu'il y ait ou non un trottoir.

En cas de neige ou verglas : les propriétaires ou locataires sont tenus de casser la glace, de balayer ou de retirer la neige devant leur domicile pour faciliter le passage des piétons.

Travaux : tout dépôt, sur la voie publique à l'occasion de travaux, de sable, matériaux ou échafaudage doit faire l'objet d'une demande de « permission de voirie » auprès de la mairie.

HOMMAGE

Nous rendons hommage à deux Boissettais qui nous ont quittés et présentons nos sincères condoléances à leurs familles respectives.

M. Dominique LETOURNEUX le 5 mars 2020

M. Daniel BERNARD le 23 mai 2020



Accueil en Mairie uniquement sur rendez-vous actuellement, pour cause de crise sanitaire.

Le Maire et les conseillers municipaux reçoivent sur rendez-vous.

Directeur de la publication: Thierry SEGURA - Comité de rédaction: Pascale BACQUET, Marie CORNET-VERNET, Oriane PODEVIN.

Parution 3 fois par an: mars, juillet et novembre - Tirage 250 ex - Distribution par nos soins